

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 19/01/2018
Reçu en préfecture le 19/01/2018
Affiché le 
ID : 065-246500573-20180105-2018_4B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 janvier 2018

N° 2018-4 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le cinq janvier, à 9h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Ilhet, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean et ROTGE Gilbert

Absent excusé : DUBARRY Jean-Bertrand

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Aure Louron, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il s'agit de :

Mise à disposition de Colette SARRAT adjoint administratif principal 2^{ème} classe, auprès de :

Commune de Cadéac, à hauteur de 2h30 par semaine, pour exercer les fonctions de comptable, à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée de trois ans renouvelables.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, M. Alain DUBERNARD n'ayant pas part au vote, à l'**unanimité** des membres votants, le bureau communautaire :

- approuve la mise à disposition telle que présentée par Monsieur le Président et l'autorise à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 29 décembre 2017

OBJET : Mise à disposition partielle de personnel